

« Les autorités algériennes n'ont pas intérêt à récupérer leurs ressortissants »

L'ancien ambassadeur à Alger
Xavier Driencourt analyse le revirement
de l'exécutif sur l'octroi de visas.

PROPOS RECUEILLIS PAR
ALEXANDRE DEVECCHIO
@ALEXDEVECCHIO

XAVIER DRIENCOURT est diplomate. Ancien directeur général de l'administration du Quai d'Orsay, chef de l'Inspection générale des Affaires étrangères, il a été ambassadeur de France à Alger à deux reprises, entre 2008 et 2012 puis entre 2017 et 2020. Il a publié un livre retraçant ces expériences : *L'Énigme algérienne. Chroniques d'une ambassade à Alger* (Éditions de l'Observatoire, mars 2022).

LE FIGARO. - Lors d'un déplacement en Algérie, le ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin, a annoncé dimanche la fin de la réduction de l'octroi de visas par la France aux ressortissants de ce pays. Comment expliquez-vous ce revirement ?

XAVIER DRIENCOURT. - Notons que la décision de Gérard Darmanin n'est pas isolée, car, il y a quinze jours, à Tunis, le président Emmanuel Macron a annoncé la même mesure pour la Tunisie, puis jeudi dernier, à Rabat, c'est Catherine Colonna qui a annoncé le retour à une relation consulaire normale avec le Maroc. Dimanche, le plat de résistance, si je puis dire, l'Algérie, c'est le ministre de l'Intérieur qui s'y attaque. Le cas algérien n'est donc pas isolé, c'est un changement profond de la politique annoncée il y a dix-huit mois, la fin de la réduction significative (50 % pour l'Algérie et le Maroc, 30 % pour la Tunisie) de la délivrance des visas. On nous expliquera qu'Alger et Rabat ont repris la délivrance des laissez-passer consulaires, ont fait un geste. J'en doute fort.

Dans le contexte de l'affaire de l'Océan Viking et de polémiques à répétition sur des crimes et délits commis par des immigrés algériens sous le coup d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF), cela est-il d'autant plus surprenant ? Oui, ce revirement, sans contrepartie connue de la part des trois États concernés, est surprenant. S'il y avait reprise des laissez-passer consulaires, le gouvernement français le clamerait haut et fort. Or, ni à Rabat ni à Alger il n'y a eu d'annonce à ce sujet, c'est très

surprenant dans le contexte que vous décrivez. La presse algérienne ne dit pas un mot sur les OQTF, elle parle seulement de « la fin de la crise des visas ».

Gérald Darmanin n'a pas annoncé de contreparties, mais l'Algérie est un producteur de gaz important, considéré par l'Union européenne comme une alternative à une partie de la production russe.

Cela a-t-il un lien avec cette normalisation des relations entre la France et l'Algérie ? Personnellement, je ne vois pas de lien évident entre les visas et le gaz. Le Maroc et la Tunisie ne fournissent pas de gaz. J'y vois plutôt la volonté du président de « normaliser », tourner la page dans nos relations avec ces pays, d'être celui qui réconciliera France et Algérie, fût-ce au prix de concessions importantes.

Depuis la crise du Covid-19, la France avait drastiquement réduit le nombre de visas octroyés à l'Algérie, à la Tunisie et au Maroc, les conditionnant à des efforts de ces pays pour accepter leurs ressortissants expulsés de France. Quel est le bilan de cette politique ?

Il y a eu un geste, de la part de l'Algérie notamment, un début de reprise des laissez-passer consulaires qui, rappelons-le, conditionnent la mise en œuvre des OQTF. Cet été, on devait être à 91 laissez-passer consulaires délivrés par l'Algérie, expliquait Élisabeth Borne; on doit être à environ 300 aujourd'hui. C'est très peu par rapport au flux annuel des irréguliers algériens (qu'on estimait à 10 000 annuels environ, au consulat d'Alger). Il y a donc une marge de progression.

Comment expliquez-vous cet échec ?

En matière de lutte contre l'immigration illégale et clandestine, l'Algérie ne respecte pas ses engagements négociés dans le cadre des accords bilatéraux conclus entre les deux pays. Il existe notamment un accord franco-algérien du 28 avril 1994 par lequel Alger s'engageait à délivrer les laissez-passer consulaires. En échange de quoi ce texte octroie de très larges moyens et facilités aux vingt consulats algériens en France pour exécuter les OQTF. Cet accord n'est tout simplement pas res-

pecté par la partie algérienne. Il serait bon d'y réfléchir à Paris.

Pourquoi l'Algérie refuse-t-elle de récupérer ses ressortissants ?

Les autorités algériennes n'ont pas intérêt à récupérer ces ressortissants, réfractaires, politiquement marginaux ou contestataires, souvent kabyles, qui fuient leur pays en raison du contexte politique ou pour des raisons économiques; ces migrants sont une variable d'ajustement dans un pays en crise.

De quels moyens de pression disposons-nous pour que ces pays acceptent enfin de reprendre leurs ressortissants ?

Il y a les visas, mais on a vu que pour diverses raisons le gouvernement français ne souhaite plus poursuivre dans la voie de la fermeté. Il y a une panoplie de mesures : la restriction des inscriptions dans nos universités, au lycée français d'Alger, la remise en cause de l'accord de 2004 sur l'utilisation des passeports diplomatiques, qui permet à nombre de ressortissants algériens de venir en France sans visa et sans aucune forme de contrôle, la non-délivran-

ce de titres de séjour aux Algériens qui ne résident pas en France mais qui profitent de leur carte de résident pour se faire soigner et/ou bénéficier des avantages du système français, la dénonciation ou à tout le moins la renégociation des accords de 1963...

Que contiennent ces accords ?

Ces accords du 27 décembre 1968 portent sur les conditions d'arrivée et d'installation des Algériens en France. Ils comprennent de nombreuses dispositions dérogatoires par rapport aux autres nationalités, y compris les Marocains et les Tunisiens : certificat de résidence de dix ans, régularisation des sans-papiers facilitée, regroupement familial accéléré, conditions d'intégration dans la société française assouplies par rapport aux autres nationalités, visas étudiants assez généreux, etc. Beaucoup de facilités, donc, au bénéfice des Algériens. Négociés et signés dans la foulée des accords d'Évian, à une époque où la France voulait faire venir en France une main-d'œuvre algérienne francophone, ces accords n'ont plus de sens dans le contexte actuel. ■

« En matière de lutte contre l'immigration illégale et clandestine, l'Algérie ne respecte pas ses engagements négociés dans le cadre des accords bilatéraux conclus entre les deux pays », explique Xavier Driencourt.

ROMUALD MEIGNIEUX/SIPA/SIPA

